



No de résolution
ou annotation



VILLE DE
Sainte-Catherine

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le mardi 2 juin 2026 à 19h, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M. Sylvain Bouchard, maire.

Sont présents :

M. Sylvain Bouchard, maire
M^{me} Amélie Côté, conseillère
M^{me} Annick Latour, conseillère
M^{me} Marie Levert, conseillère
M^{me} France Gendron, conseillère

Sont également présentes :

M^e Audrey-Maude Parisien, directrice générale par intérim et greffière
M^{me} Annie Lo, trésorière
M^{me} Myriam Côté-Nadeau, cheffe de section aménagement

Sont absents :

M. Martin Gélinas, conseiller
M^{me} Judith Bujold, conseillère

208-06-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M^{me} la conseillère France Gendron
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

POINT DE DÉCISION

209-06-26 EMBAUCHE - DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT le processus de dotation pour le poste de directeur du Service de l'aménagement du territoire et développement économique;

CONSIDÉRANT QUE M. Guillaume Gendron s'est démarqué dans le cadre du processus de dotation dudit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyer par: M^{me} la conseillère Amélie Côté
Et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Guillaume Gendron à titre de directeur du Service de l'aménagement du territoire et développement économique.

D'EFFECTUER l'embauche aux conditions suivantes:

- de fixer le salaire à 1,20 du minimum de la classe 2 en vertu des paramètres établis au Code des conditions de travail des employés cadres;
- d'assujettir la nomination à une période de probation de 12 mois dans la fonction;



No de résolution
ou annotation

- d'accorder les conditions de travail prévues au *Code des conditions des employés cadres* à l'exception de la disposition concernant les vacances annuelles, qui seront :
 - 10 jours en 2026, sous réserve d'une prestation de travail jusqu'à la fin de l'année;
 - 25 jours à compter de 2027 et les années subséquentes;
- de confirmer ultérieurement la date d'entrée en fonction.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

---- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de questions du public a lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

210-06-26 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M^{me} la conseillère Annick Latour

Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert

Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 19h04.

Sylvain Bouchard
Maire

Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes de la résolution adoptée à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2026.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Annie Lo, directrice des Services administratifs et trésorière